

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 28/11/2019	Dossier complet le : 02/12/2019	N° d'enregistrement : F09319P0335

1. Intitulé du projet

Extension du centre commercial Carrefour de Puget sur Argens - Création d'un Drive.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Carrefour Hypermarchés

Nom, prénom et qualité de la personne PATTEDOIE, David
habilitée à représenter la personne morale Responsable développement Drive

RCS / SIRET

4	5	1	3	2	1	3	3	5				
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--

 Forme juridique S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° a) Travaux, constructions et opérations d'aménagement qui créent une SDP ou une emprise au sol entre 10000 et 40000 m ²	Le projet couvre un terrain d'assiette d'une superficie de 6,6 ha. La surface de plancher actuelle est de 22 302m ² et sa surface de plancher projetée est de 24 209m ² . Le parking existant comporte 1 552 places et le nombre de places du parking projet est de 1 438 places, soit une réduction de 114 places de parkings.
41° a) Aires de stationnement ouvertes au public	Le projet concerne donc les rubriques 39° a) et 41° a)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'ajout d'un drive au nord-ouest du centre commercial Carrefour. Celui-ci est situé à l'extrémité sud-est de la commune de Puget-sur-Argens dans le département du Var (83), à proximité directe de la Nationale 7, dans la zone industrielle de la commune.

Le projet consiste en la création de 1 907m² de surface de plancher pour ce drive. La surface de plancher du centre passera donc de 22 302m² (existante) à 24 209m² (après projet).

La construction de ce drive et de sa voirie de sortie se fera en lieu et place du parking personnel (qui sera relocalisé sur le niveau haut du parking silo existant). Il n'y aura donc pas de création de places de parking supplémentaires. Au contraire, le nombre de places est réduit de 114 pour un total de 1 438 places de parking après projet. Pour des besoins d'organisation de l'espace au sol, les espaces verts sont agrandis de 4 709m² à 4 891m², soit un ajout de 182m² de surface végétalisée.

Le fonctionnement des flux et du stationnement du site sera assuré selon les conclusions de l'étude de trafic réalisée par CG Conseil (étude fournie en annexe).

4.2 Objectifs du projet

Idéalement situé, le projet se trouve dans une zone présentant une bonne accessibilité, entre Fréjus et Puget-sur-Agens, sur la Route Nationale 7 à proximité directe de l'autoroute A8.

Cette zone d'activités constitue un pôle économique structurant pour la ville de Puget-sur-Agens et elle abrite des activités commerciales de grandes et de moyennes importances.

L'objectif général du projet est une meilleure adaptation aux besoins et demandes des clients : le drive permet aux clients de bénéficier d'un large assortiment. le projet comprend en effet une réserve où sont stockées les meilleures ventes de l'hypermarché attenant, et le magasin permet de disposer d'une rotation forte sur les produits, des références de qualités et les promotions.

Enfin, la surface des espaces verts a été augmentée de 182m² pour un total de 4 895m².

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le drive sera développé pour une surface de plancher de 1 907 m².

Les clôtures de chantier délimiteront le périmètre, et l'enceinte ainsi créée comprendra la base-vie du projet, et la zone de stockage des matériaux (comme représenté sur le plan masse PRO fourni).

Les éléments suivants seront réalisés durant la phase travaux:

- Démolition des enrobés du parking personnel existant, terrassement et réalisation des voiries et réseaux du drive;
- Création des espaces de stockage du drive, de l'accès et de la sortie, des bornes de retrait des commandes, des aires d'attente (couvertes);
- Extension des espaces verts ;
- Transfert du parking personnel dans le parking silo à l'Est.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La totalité du projet se situe sur une zone déjà imperméabilisée. Aucune surface supplémentaire ne sera imperméabilisée: la gestion des eaux pluviales en exploitation n'est donc pas affectée.

Cette création d'un bâtiment est destinée à accueillir des activités de stockage de marchandises. Quant aux pistes créées, elles sont destinées à accueillir les clients, ayant commandé et payé via une plate-forme internet leurs courses, pour être retirées grâce à un accès automobile. Ils s'identifient à une des bornes présentes à l'entrée du nouveau périmètre du drive. Les marchandises sont alors collectées dans l'espace de stockage des colis préparés puis chargées dans le coffre du client par le personnel du drive. Suite au retrait de la commande, la facture et l'ordre de prélèvement sont effectués. Les clients repartent avec leurs achats par la voie de sortie vers la voie du lotissement.

Les places de parking seront réduites de 114 (correspondant à la suppression du parking personnel). Toutes les places réservées au personnel seront transférées à l'étage du parking silo à l'Est.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de terrain	6,6 ha
Surface de plancher démolie	
Surface de plancher créée	1 907 m ²
Bilan global des places de parking enlevées et créées	114 places de parking enlevées 182m ² d'espaces verts créés pour un total de 4 891 m ²
Espaces verts	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Centre Commercial Carrefour de
Puget sur Argens

148 Avenue St Albert
83480 Puget-sur-Argens

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°42'14"Z Lat. 43°26'42"Z

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Sans objet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 4

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans le département du Var ont été approuvés le 23 mai 2011 et le 21 juin 2016. Le site est concerné par ces plans de prévention du bruit dans l'environnement en raison de sa proximité avec l'autoroute A8 mais surtout de la Nationale 7 qui borde la limite parcellaire au sud-ouest.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle du projet est située à moins de 500m du pont romain antique (commune de Fréjus) qui est considéré comme un monument historique inscrit et classé.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de Prévention des Risques Inondation a été approuvé par arrêté le 20 décembre 2013. Le site du centre commercial n'est pas concerné par ce risque.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit situé à proximité de la zone de projet après consultation de la cartographie dynamique "Geo-IDE Carto". Le site inscrit le plus proche se trouve dans la commune de Fréjus.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suite au diagnostic écologique effectué le 12/09/2017 par un écologue qualifié, le site est situé à 400m d'un Site d'Importance Communautaire (FR9301626 - Val d'Argens). Toutefois son influence est très limitée (de très faible à nulle) du fait de la coupure topographique constituée par la Nationale 7.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé situé à proximité de la zone de projet après consultation de la cartographie dynamique "Geo-IDE Carto". Le site classé le plus proche se trouve à 4,4km du projet: "Le massif de l'Esterel Oriental".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau : absence de géothermie et pas de prélèvement sur nappe.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modifications des masses d'eau souterraines. Aucun parking souterrain n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura quasiment aucun remblais sur le site suite aux travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne comporte pas d'espaces naturels remarquables. Les espèces sont communes ou horticoles (diagnostic effectué par un écologue le 12/09/2017 - voir étude en annexe). Le site préexistant au projet est caractérisé par une minéralisation quasi-totale des surfaces et une végétation horticole. Aucune des espèces ou habitats inscrits au Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 FR9301627 - Embouchure de l'Argens n'a été inventoriée sur le site lors de la visite du site par un écologue qualifié le 12/09/2017.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 400m d'un périmètre Site à Intérêt Communal (SIC). Cependant, il n'aura pas d'impact sur un habitat ou un espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site, conformément au diagnostic de l'écologue effectué le 12/09/2017.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de toutes zones ZNIEFF aux alentours. La ZNIEFF de type 2 la plus proche est située à 1,5km (Identifiant 930012479 - Vallée de l'Argens, commune de Rochebrune sur Argens).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se limite au terrain déjà artificialisé par le centre commercial
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Puget-sur-Argens comprend une zone comprise dans un PPRT (DPCA) mais cette zone est éloignée du périmètre du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- L'impact du projet sur les déplacements représente un report des flux clients vers le drive créé, sans impact notable (voir étude de trafic en annexe) - Le nombre de places parking est réduit et les places du personnel sont transférées dans le parking silo
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, les opérations à niveau de bruit important seront programmées pour limiter le dérangement. Pendant l'exploitation, concernant les bruits de voisinage, le projet respectera les valeurs limites d'émergence de 5 dB(A) en journée de 7h à 22h et de 3 dB (A) la nuit de 22h à 7h, conformément au Décret n°2006-1099 en vigueur. L'activité future de l'extension n'est pas de nature à engendrer des nuisances sonores supplémentaires.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a aucune activité industrielle prévue sur le site pouvant générer des odeurs. Les produits et déchets issus du drive à créer, des parties communes de la galerie marchande, des moyennes surfaces et des boutiques sont stockés et triés dans une zone commune de 31 m² à l'Est du bâti, juste à côté du projet. Il sera veillé à ce qu'il n'y ait pas de gêne particulière pour les occupants et les clients. Les zones d'hypermarché restant en état, il n'y a pas de gestion à l'air libre des denrées et produits.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité industrielle prévue sur le site pouvant générer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le centre commercial était déjà éclairé et la programmation horaire sera la même dans les parties créées dans le cadre du projet. Tous les luminaires créés seront raccordés sur la programmation horaire.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'abribus au sud du projet est conservé et est situé juste en face du centre commercial. En phase chantier, les engins utilisés auront des moteurs conformes aux normes d'émissions. Les rejets polluants dans l'air seront liés à l'éventuel augmentation du nombre de véhicules générés par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de nouveaux rejets prévus dans le cadre des créations de surface.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de risque liés aux effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les types de déchets sont les mêmes qu'avant projet. Seules les quantités devraient être augmentées par le développement de nouvelles surfaces de vente.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas d'imperméabilisation supplémentaire de la parcelle, il se construit sur la partie déjà imperméabilisée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet présente plusieurs améliorations par rapport à l'existant:

- Suite à la visite du site par l'écologue, les préconisations formulées pour améliorer la biodiversité du site seront mises en œuvre dans le cadre du projet.
- Concernant le trafic routier, le projet d'extension du Drive n'est pas de nature à changer les fonctionnements actuels de la DN7. Le Drive captera des clients pendant leur trajet. Ils se seraient garés sur le parking, potentiellement dans les heures d'affluence le weekend, ce qui diminue en partie l'affluence sur le centre.

7. Auto-évaluation (facultative)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale pour trois raisons principales:

- Le site est déjà imperméabilisé et les différents impacts en exploitation mentionnés précédemment sont déjà existants;
- Conformément au diagnostic de l'écologue, le site ne présente pas d'enjeu écologique notoire. De plus, les préconisations seront suivies pour le projet et la phase chantier afin d'optimiser la gestion au prisme des enjeux écologiques.
- Il n'y a pas de perte de places pour les clients et visiteurs, car seule le parking personnel est impacté (par ailleurs, la surface des espaces verts est augmentée), pour un transfert dans le parking silo en partie haute. Le trafic routier ne sera pas non plus sensiblement impacté, puisque le Drive capte en partie les clients au cours de leurs déplacements travail-domicile (notamment via la DN7), afin de collecter leurs achats rapidement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Diagnostic écologique du 12/09/2017, réalisé par ARP-Astrance - Etude de trafic Projet d'extension du Drive du magasin Carrefour - Centre Commercial "Grand Esterel", réalisé par CG Conseil

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

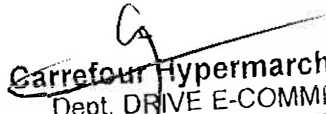
Massy

le,

26/11/18

Signature

M. Jullien


Carrefour Hypermarchés SAS
Dept. DRIVE E-COMMERCE
93 Avenue de Paris
91342 MASSY Cedex

